LA CROPTE Procès-verbal Séance du 16 mars 2023

Date de convocation : 9 mars 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Affiché le 27 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal de La Cropte, légalement convoqués le 9 mars 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Paul, Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Paul, Mme LAMBERT Stéphanie, Mme GEORGET Evelyne,

Mme HEVIN Mélodie, M. RIVERON Jean-Michel, Mme JACQUES Lydie, Mme DELAMARE Christine,

M. TROISSANT Bernard, M. LEMONNIER Quentin.

Absent excusé: M. CHEREAU Anthony.

Absent: M. LEBRETON Frédéric

Mme JACQUES Lydie a été nommée secrétaire de la présente séance.

Approbation du procès-verbal de séance du 13 février 2023 : avis favorable, à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte de gestion
- 2. Vote du compte administratif
- 3. Reprise des résultats au budget primitif
- 4. Vote des subventions aux associations
- 5. Vote des taux d'imposition 2023
- 6. Vote du budget primitif 2023
- 7. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- 8. Questions diverses selon l'actualité

2023-1: approbation du compte de gestion

Le compte de gestion dressé par le service de gestion comptable public de Château Gontier est présenté.

N'ayant pas d'observations à formuler, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le compte de gestion de l'année 2022.

2023-2 : vote du compte administratif

Après la présentation détaillée du compte administratif 2022, Mme Stéphanie LAMBERT propose aux membres du conseil de voter le compte administratif résumé ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	prévu	réalisé	
Investissement dépenses	114 700,00 €	51 417,89 €	
Investissement recettes	114 700,00 €	50 193,52 €	
résultat exercice		-1 224,37 €	
reports antérieurs		-10 979,47 €	
résultat de l'investissement avec les reports		-12 203,84 €	
RESTES A REALISER			
Investissement dépenses		-3 500,00 €	
résultat de l'investissement avec les restes à réaliser		-15 703,84 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	prévu	réalisé	
Fonctionnement dépenses	245 000,00 €	132 344,17 €	
fonctionnement recettes	245 000,00 €	184 448,44 €	
résultat d'exercice		52 104,27 €	
reports antérieurs		102 868,33 €	
résultat de fonctionnement avec les reports		154 972,60 €	

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion au moment du vote.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

2023-3 : reprise et affectation des résultats

Le résultat de fonctionnement doit être affecté pour couvrir le déficit d'investissement, net des restes à réaliser :

Affectation obligatoire au 1068 : 15 703.84€

Déficit d'investissement 12 203.84€ + restes à réaliser 3 500€

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 15 703.84€ à l'article 1068 en section d'investissement et de reprendre les résultats selon la tableau ci-dessous :

Résultats o budget co		Reprise des résultats au BP 2023		tats au BP 2023
Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget
Investissement (Déficit)	- 12 203.84€	Investissement	- 12 203.84€	Ligne 001 dépense
Fonctionnement (Excédent)	154 972.60€	Fonctionnement	139 268.76€	Ligne 002, montant net après affectation au 1068 en section investissement

2023-4 : vote des subventions 2023

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations pour 2023.

Les conseillers municipaux délibèrent et décident d'attribuer les subventions ci-dessous :

Club de l'amitié de La Cropte	300 €
Groupement communal de défenses contre les nuisibles	350€
Comité des fêtes La Cropte	600€
AFN Chémeré le Roi- La Cropte-St Denis-du-Maine	100 €
Amicale des Pompiers de Meslay du Maine	100€
Total	1 450 €

2023-5: votre des taux d'imposition 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les collectivités et les particuliers ont l'obligation de déclarer sur le site des impôts, les résidences principales, les résidences secondaires, et les loyers. Dorénavant, les propriétaires devront déclarer la situation d'occupation de leur logement (y compris les communes) : la mise à jour de la taxe d'habitation reposera donc sur les propriétaires.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 établi par la DGFIP:

Taxes	<u>bases</u>	<u>taux</u>	<u>produits attendus</u>
Taxe foncière bâties- TFB :	134 700	45.83%	61 733€
Taxe foncière non bâties-TFNB	115 500	32.54%	37 584€
Taxe d'habitation - TH	29 015	16.71%	4 848€
		TOTAL	104 165€
		TOTAL	104 100£

Plus 955€ de compensation soit un total de 105 120€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident, :

D'appliquer les taux d'imposition pour l'année 2023 :

✓ Taxe foncière bâties- TFB :	45.83%
✓ Taxe foncière non bâties-TFNB	32.54%
√ Taxe d'habitation – TH	16.71%

2023-6: vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'année 2023 selon le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEM	IENT
Recettes réelles	161 731,24 €
Excédent reporté	139 268,76 €
Total fonctionnement recettes	301 000,00 €
Dépenses réelles	199 000,00 €
Virement à la section investissement	102 000,00 €
Total fonctionnement dépenses	301 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes réelles	36 580,00 €
Virement de la section de fonctionnement	102 000,00 €
Total investissement recettes	138 580,00 €
Dépenses réelles	122 876,16 €
Déficit reporté	15 703,84 €
Total investissement dépenses	138 580,00 €

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Par courrier du 20 février 2023, Madame la préfète demande le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, fixée par arrêté préfectoral du 14 avril 2021 pour La Cropte. Les nouvelles commissions seront mises en place le 21 juin 2023.

Les conseillers municipaux proposent de remplacer le délégué de l'administration Dominique TINNIERE par M RAIMBAULT Anthony ou Mme Emilie LE GUEN, et de conserver les mêmes personnes que précédemment.

Questions diverses:

- devis de Territoire d'Energie 53 pour la dépose de l'éclairage Eglise : reste à charge pour la commune 582.94€ TTC
- travaux de voirie 2023- marché avec la Communauté de communes : le recrutement d'un conseiller technique est en cours. Pour cette année, un rendez vous est fixé avec le responsable voirie à la CC pour définir les travaux à faire en 2023
- demande de l'ESAT Le Geneteil de Château Gontier pour accueillir un stagiaire pendant deux semaines, pour les espaces verts
- devis sollicité pour le remplacement de la porte d'entrée du restaurant

- livraison de sable pour le cimetière et location de matériel pour la mise en place
- -coupure d'eau prévue semaine prochaine sur une journée 8h30 à 17h : durée trop longue pour les agriculteurs
- Festival de Jazz : concert à la Cropte dimanche 14 mai à 11h dans le parc de la mairie. Mme Stéphanie LAMBERT présente le cahier des charges pour l'organisation

Le Maire clos la séance à 22h38

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de La Cropte du 16 mars 2023 approuvé le

Le Maire, Paul LAMBERT La secrétaire de séance Lydie JACQUES